

## Lexique des définitions utiles à la compréhension du projet de loi n° 21 extraits du rapport Trudeau

Termes et définitions	Notes explicatives
<p>Le <b>dépistage</b> se définit ainsi : à partir d'indicateurs, identifier les risques de vulnérabilité d'un sujet en vue de l'orienter vers une évaluation professionnelle spécifique. (p.7)</p>	<p>Le dépistage demeure une activité non réservée. Il peut donc être réalisé par l'ensemble des professionnels et des intervenants du secteur de la santé mentale et des relations humaines.</p>
<p>L'<b>évaluation</b>, telle que déjà définie dans le cadre de l'implantation de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (PL 90):</p> <p><i>"L'évaluation implique de porter un jugement clinique sur la situation d'une personne à partir des informations dont le professionnel dispose et de communiquer les conclusions de ce jugement. Les professionnels procèdent à des évaluations dans le cadre de leur champ d'exercice respectif.</i></p> <p><i>Les évaluations qui sont réservées ne peuvent être effectuées que par les professionnels habilités." (p.7)</i></p>	<p>L'évaluation réservée est celle qui implique le jugement clinique d'un professionnel membre de son ordre ainsi que la communication de ce jugement.</p>
<p>Le <b>diagnostic</b> est l'évaluation médicale qui peut requérir un examen complet de l'ensemble des organes, appareils et systèmes du corps humain. (p.36)</p>	<p><u>Le médecin est le seul professionnel de la santé qui détient les connaissances pour ce faire.</u> Il reçoit à cet égard une formation intégrant les sciences fondamentales et les sciences cliniques. L'expertise unique du médecin justifie l'attribution exclusive de cette activité. Ce qui n'empêche pas les autres professionnels de procéder à des évaluations dans le cadre de leur champ d'exercice respectif.</p>
<p>Le <b>trouble mental</b> : "affection cliniquement significative qui se caractérise par le changement du mode de pensée, de l'humeur (affects), du comportement associé à une détresse psychique ou à une altération des fonctions mentales" (p.40)</p>	<p>L'évaluation du trouble mental s'effectue selon une classification reconnue des troubles mentaux, notamment les deux classifications les plus utilisées actuellement en Amérique du Nord, soit le CIM-10 et le DSM-IV.</p>
<p>Le <b>trouble neuropsychologique</b> : "affection cliniquement significative qui se caractérise par des changements neurocomportementaux (de nature cognitive, émotionnelle et comportementale) reliés au dysfonctionnement des fonctions mentales supérieures à la suite d'atteintes du système nerveux central" (p.44)</p>	<p>L'ordre des psychologues et l'Ordre des ergothérapeutes se sont engagés à définir le rôle respectif de leurs membres au regard de l'évaluation du trouble neuropsychologique et au regard de l'évaluation des fonctions mentales supérieures afin d'intégrer des précisions au guide explicatif dans le cadre de l'implantation du PL n° 21.</p>

Termes et définitions	Notes explicatives
<p><b>L'évaluation des fonctions mentales supérieures</b> : examen des fonctions cognitives, perceptives, exécutives, émotionnelles et comportementales d'une personne atteinte d'une affection neurologique, organique ou d'un trouble mental (p. 45)</p>	Idem
<p>Le terme <b>isolement</b> est défini comme "l'état d'un patient confiné dans un espace sécuritaire, fermé et où il est seul". (p. 61)</p>	
<p>La <b>psychothérapie</b> est un traitement psychologique pour un trouble mental, pour des perturbations comportementales ou pour tout autre problème entraînant une souffrance ou une détresse psychologique.</p> <p>Elle a pour but de favoriser chez le client des changements significatifs dans son fonctionnement cognitif, émotionnel, comportemental, dans son système interpersonnel, dans sa personnalité, dans son état de santé. Il s'agit d'un processus qui va au-delà d'une aide visant à faire face aux difficultés courantes ou d'un rapport de conseils ou de soutien. (p. 88)</p>	<p>Elle se caractérise par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un processus interactionnel structuré entre un professionnel et un client;</li> <li>- une évaluation initiale rigoureuse;</li> <li>- l'application de modalités thérapeutiques basées sur la communication;</li> <li>- des moyens reposant sur des modèles théoriques scientifiquement reconnus et s'appuyant sur des méthodes d'intervention validées, respectant la dignité humaine, le cadre législatif et les règles déontologiques.</li> </ul>
<b>D'autres formes d'intervention qui ne sont pas réservées</b>	
<p>La <b>rencontre d'accompagnement</b>. Elle prend la forme de l'accompagnement auprès d'une personne en difficulté d'adaptation. Elle se réalise dans le cadre d'entretiens ou de rencontres régulières et s'inscrit dans le contexte d'une relation qui favorise les prises de conscience de la personne au regard de ses expériences vécues. (p. 91)</p>	
<p>La <b>relation d'aide</b>. Elle prend la forme d'un soutien offert par un professionnel dans le cadre d'une intervention clinique (ex. : la relation d'aide qu'un médecin établit avec son patient). Il peut s'agir également du soutien apporté par des intervenants dans le cadre d'une activité visant la croissance positive de la personnalité. Elle aide à la compréhension du problème et favorise une prise de conscience. Une telle relation s'exprime également dans le soutien par les pairs ou par un groupe d'entraide.</p> <p>La relation d'aide est également présente dans le processus psychothérapeutique. Toutefois, elle ne correspond pas à la définition globale proposée pour identifier une psychothérapie (p. 91 et 92)</p>	

Termes et définitions	Notes explicatives
<p><b>L'intervention familiale.</b> Elle réfère à des conversations thérapeutiques basées sur le modèle d'intervention familiale visant à promouvoir, à améliorer et à soutenir le fonctionnement de la famille dans les domaines cognitif, affectif ou comportemental. (p. 92)</p>	
<p><b>L'éducation psychologique.</b> Elle peut être utilisée à toutes les étapes du processus de soins auprès d'individus ou de groupes. Il s'agit de l'enseignement de connaissances et d'habiletés spécifiques visant à maintenir et à améliorer la santé mentale, ainsi qu'à prévenir l'apparition de troubles mentaux ou la détérioration de l'état mental (ex. : l'enseignement peut porter sur la nature de la maladie et ses manifestations, la dépression, la gestion du stress ou des techniques d'affirmation de soi). (p. 92)</p>	
<p>La <b>réadaptation psychosociale/réadaptation psychiatrique.</b> Elle est utilisée, entre autres, auprès de personnes souffrant de problèmes majeurs de santé mentale afin de leur permettre d'atteindre un degré optimal d'autonomie dans leurs habitudes de vie. Elle vise à diminuer les symptômes, à maintenir ou à améliorer les habiletés. Elle intègre différentes formes d'intervention telles que la relation d'aide, des techniques de restructuration cognitive, l'enseignement de la gestion des hallucinations, l'entraînement aux habiletés quotidiennes et sociales. (p. 92)</p>	
<p><b>Le suivi du patient psychiatrique.</b> La fréquence et la durée de cette intervention sont variables. Le suivi intègre différents modalités telles que la pharmacothérapie et son ajustement, l'éducation psychologique et la relation thérapeutique afin de réduire les symptômes liés à un trouble mental. (p. 92)</p>	
<p><b>Le counseling.</b> Il constitue l'application de principes psychologiques axés sur le développement humain au moyen d'interventions cognitives, affectives, comportementales ou systémiques, et de stratégies menées dans le but de favoriser le mieux-être, la croissance personnelle ou le développement de la personne dans différents sphères de sa vie. Élaboré à partir de modèles de psychothérapie, le counseling s'en distingue en axant l'intervention sur des éléments actuels et situationnels plutôt que sur le traitement d'une pathologie. (p. 92)</p>	

2009-09-22